

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

148598

Déclaration de Maladie : N° S19-0047594

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10348 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ICACI HAFID Date de naissance : 13/12/21

Adresse :

Tél. : 0662 22 24 98 Total des frais engagés : 405,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Khadija KOUNKOUR
Bd Oum Rabia N° 32 8^e étage Wifaq 1 (Firara)
Hay El Oulta / 2^e étage terminus 50
Tél. : 05 22 91 49 74 CASABLANCA*

Date de consultation : 06/09/23

Nom et prénom du malade : MOUSSA JAD Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Phyt + Toux + Geste

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CACI

Le : 06/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/02/2013	U	1	150.00	Docteur Khadija KOUNOUR BD Oum Rabia Al Mina - Witaq 1 (Firaa) Hay El Oulfa - Terminus 50 Tél: 05 22 91 49 74 CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL LOTF Benjelloun Neama El Oued Tansift El Oulja Tel: 02 91 60 22 2025014	06/03/2014	25550

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux [Empty box]
				Montants des soins [Empty box]
				Début d'exécution [Empty box]
				Fin d'exécution [Empty box]
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux [Empty box]
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins [Empty box]
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis [Empty box]
				Date de l'exécution [Empty box]

30°
30°
Doctor Khadija KOUNKOUR
Bd Oum El Bouaghi - 1000
Hay El Oufia - arrondissement 1 (Fikra)
Tél. 05 22 91 49 14 - CASABLANCA

LOT 211489
EXP 03/2024
PPV 30.00DH

Pharm D
S.R.

1553 x 1 g

pJ7j

des 20 g p

ijs

zoplectri pJ7j

vitameng 300 pA

1 mlt lessi pJ20j

355
+
Doctor Khadija KOUNKOUR
Bd Oum El Bouaghi - 1000
Hay El Oufia - arrondissement 1 (Fikra)
Tél. 05 22 91 49 14 - CASABLANCA

PHARMACIE ELLOFF
Mme. BENJELLOU NEAMA
313, Bd. Oued Tansift El Oufia
Casablanca - Tél. 05 22 91 00 72

Docteur Khadija KOUNKOUR

MEDECINE GENERALE

Echographie Multidisciplinaire

الدكتورة خديجة كنكور

الطب العام

إختصاصية في الفحص بالصدى (الثفرة)

PHARMACIE ELLOFT
Mme. B. MELLOUN NEAMA
313, Route du Cimetière Rahma - Casablanca - Tél. : 05 22 91.49.74
Lot 22098 PER 07/2023 PPV 66DH/00

Casablanca , le

06/02/23

66,00

LOT 22094
PER 07/2023
PPV 66DH/00

MOUSSID

JAMZLA

66,00 Dh



AZZMY canne 50

LOT N°:

40,00

UT. AV :

PPV (DH) :

40,00

29/15 DH =



prédu do

N° D'AMM: 40 DMP/21/NCH
LOT: 22098 PER: 07/2023
PPV: 23,50 DH



29 le



Humid rhagel



1gel 4x18

شارع أم الريبيع رقم 574 الشقة 1 - حي الوفاق 1 (فرارة) هي الألفة (أمام نهاية الحافلات 50) طريق روضة الرحمة
Bd. Oum Rabia - N° 574 Appt. 1 - Wifaq 1 (Firara) - Hay El Oulfa (en face du Terminus 50)
Route du Cimetière Rahma - Casablanca - Tél. : 05 22 91.49.74 الدار البيضاء. الهاتف :